

ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES TMS

PRÉVENIR LES RISQUES
PROFESSIONNELS



Intéressé ? Contactez votre équipe pluridisciplinaire

En tant qu'employeur, vous êtes l'un des principaux acteurs de la prévention des risques dans votre entreprise. La prévention durable des TMS commence par la mise en place d'une démarche.

Je suis concerné si...

- je souhaite mobiliser mes collaborateurs sur la prévention des TMS.
- je suis désireux de mettre en place une démarche participative.
- j'envisage d'acquiescer une méthodologie afin de pérenniser la prévention des TMS et gagner en autonomie sur la conduite du projet.

OBJECTIFS

- Les ergonomes de Santé au Travail 72 proposent de vous accompagner dans l'élaboration et la conduite d'une démarche sur mesure, adaptée à votre activité.
- Cette démarche participative vise à vous rendre autonome sur ce sujet à long terme.

DÉROULÉ DE L'INTERVENTION

un accompagnement en plusieurs étapes, adapté à la réalité de votre entreprise :

- mobiliser les différents acteurs :
 - sensibiliser l'entreprise au sujet des TMS,
 - cibler un secteur ou une situation de travail,
- analyser la situation ciblée ;
- rédiger un plan d'action ;
- évaluer et pérenniser l'action.

PUBLIC

- dirigeant d'entreprise ;
- RRH ;
- managers ;
- représentants du personnel;
- membres du CSSCT.

INTERVENANT

- Ergonome

implication
mobiliser
prévention
évaluer TMS démarche
investiguer participative
transformer